

## DÉLIBÉRATION n° 2023/144

L'an deux mille vingt-trois et le 05 décembre 2023 à 19 heures 30, le Conseil Municipal de LANNEMEZAN, légalement convoqué le 29 novembre 2023, s'est réuni en session ordinaire dans la salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard PLANO, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Gisèle ROUILLON, Pierre DUMAINE, Carine VIDAL, Robert MONZANI, Françoise PIQUE, Jean-Marie DA BENTA, Jean-Claude SUBIAS, Jean-Marc BABOU, Jean-Pierre CABOS, Patrice ABADIE, Pascal AUDIC, Frédéric SIBOUT, Sandrine DURAN, Marie-France RUFFAT, Jacqueline ALFONZO, Stéphanie LAGLEIZE, Nicolas TOURON, Joël MANO, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES, Stéphanie NOGUES et Rony BARTHE.

Procurations : Cindy SIBE à Jean-Claude SUBIAS, Ingrid ROUZAUD à Jean-Marie DA BENTA, Maurine FOSSAT à Pierre DUMAINE, Philippe LACOSTE à Laurent LAGES et Florence CLARENS à Gisèle ROUILLON.

Absents : Isabelle ORTE

Secrétaire de séance : Pierre DUMAINE

### **OBJET : Développement et Cadre de Vie - Habitats inclusifs seniors/jeunes actifs - Signature vente de la parcelle - Société CARRERE**

Dans le cadre d'un projet de développement d'habitats inclusifs, la commune envisage de céder la parcelle AL 307 représentant 2305 m<sup>2</sup>.

Ce projet est à cheval sur une parcelle appartenant à l'hôpital de Lannemezan et une parcelle communale. Les négociations avec l'hôpital ont été finalisées et ce dernier attend la délibération communale pour avancer vers un compromis de vente.

Ce projet serait constitué de 2 bâtiments : un à destination des seniors (environ 40 logements) et l'autre des jeunes actifs (environ 30 logements).

La partie senior relèvera de l'habitat inclusif avec des espaces communs et une mixité des publics sera initiée pour créer du lien entre eux et favoriser les échanges.

Il s'agit d'un projet relevant de l'ESS (Economie Sociale et Solidaire) avec le partenariat de l'association Les Tisseurs et de la Cité Jardins. Les loyers seront travaillés selon les grilles applicables aux logements sociaux de manière à rendre le dispositif accessible au plus grand nombre.

Le promoteur investisseur sera la société CARRERE DIRECTION REGIONALE OCCITANIE.

La parcelle située à proximité et appartenant à l'hôpital avait précédemment été vendue par la commune au prix de 20 €/m<sup>2</sup>, prix également proposé par l'hôpital aux porteurs de projet.

L'estimation des Domaines, demandée le 29 septembre 2023, est en cours de finalisation mais devrait sensiblement s'approcher de ce montant. Si toutefois ce n'était pas le cas et si l'écart était trop important, le conseil municipal serait de nouveau sollicité.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

- le Maire entendu, après en avoir délibéré et à la majorité des voix par 23 pour et 5 abstentions (Joël MANO, Philippe LACOSTE, Sylvie ORTEGA, Laurent LAGES et Stéphanie NOGUES)

## DECIDE

- De céder la parcelle AL 307 d'une surface de 2305 m<sup>2</sup> au prix de 46 100 €

## AUTORISE

- Monsieur le Maire ou en son absence autorise Mme la 1<sup>ère</sup> adjointe, à signer les actes associés à la vente ainsi que toutes pièces afférentes à ce dossier

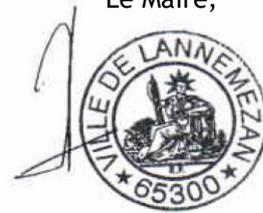
## PRECISE

- que la cession de cette surface par la commune ne résultant que du seul exercice de la propriété, sans autre motivation que de réemployer au service de ses missions la valeur de son actif et par suite ne constitue donc pas une activité économique, la vente n'est pas soumise à TVA.

Le secrétaire,



Pour copie conforme,  
Le Maire,



Affiché le 8 Décembre 2023



Accusé de réception en préfecture  
065-216502583-20231208-2023-144-DE  
Date de télétransmission : 08/12/2023  
Date de réception préfecture : 08/12/2023